

Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 5 décembre 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 16 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 décembre 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE L'INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE DE SAINT-FLORENT AU BENEFICE DU SMO NIORT TERMINAL

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Anne BAUDOIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Jacques BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Michel BOURUMEAU à Bruno JUGE, Amaury BREUILLE à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Adrien PROUST, Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Gérard GIBAUT, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-Claude FRADIN, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, René PACAULT à Jean-Claude BARRAUD, Michel PAILLEY à Carole BRUNETEAU, Sébastien PARTHENAY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents :

Jean-Martial FREDON, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 15 DECEMBRE 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE L'INSTALLATION TERMINALE EMBRANCHEE DE SAINT-FLORENT AU BENEFICE DU SMO NIORT TERMINAL

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le 10 septembre 2014, la Communauté d'Agglomération du Niortais a acquis le site ferroviaire de Niort Saint-Florent via une convention de projet avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes dont les missions consistaient à assurer le portage foncier du bien ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en sécurité, de dépollution et de démolition à réaliser.

A cette occasion, un Dossier des Ouvrages Exécutés annexé à l'acte a été remis à l'attention de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Ce document fait apparaître la présence d'éléments pollués résiduels sur différents emplacements du site. L'ensemble des travaux de dépollution n'a donc pas pu être mené à son terme. Le montant de l'acquisition à l'EPF, initialement évalué à 3 200 000 €TTC a été réévalué à 2 763 417,89 €TTC. D'autres frais depuis ont été engagés par la CAN notamment auprès de la COLAS et de l'APAVE pour des travaux et pour réaliser un diagnostic de dépollution. Le montant de ces prestations s'élève à 29 332 €TTC.

Le 21 janvier 2013, la convention de mise à disposition et d'exploitation signée par la CAN et le SMO a autorisé le SMO à exploiter le site destiné au développement de la plateforme de transport rail-route de Niort Saint Florent.

Conformément à ladite convention, le SMO a pu débuter dès Septembre 2014 les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet. Cette convention précise dans son article 3 : « Il est entendu, à cet égard, que le SMO ne prendra effectivement possession des terrains concernés qu'une fois le portage assuré par l'EPF de Poitou-Charentes achevé. Cela signifie que le terrain sera, au moment de cette mise à disposition, sécurisé, dépollué et déconstruit de certains bâtiments appartenant à la CAN».

Cependant, il s'avère que la présence des produits pollués, nécessitant notamment leurs enlèvements par des entreprises habilitées, pourrait provoquer à court terme un arrêt des aménagements engagés par le SMO Niort Terminal.

Ainsi, considérant le caractère urgent des travaux complémentaires à conduire, il convient de signer un avenant à la convention initiale, précisant que le SMO réalisera les travaux ci-après :

- évacuation de traverses polluées
- déplacement ou/et évacuation de bétons pollués
- traitement ou évacuation des 40 tonnes de terres polluées
- traitement ou évacuation si nécessaires des poches de sols pollués aux hydrocarbures

La CAN, propriétaire du site Niort Terminal à St Florent, versera au SMO une subvention d'équipement du montant des opérations de dépollutions y compris le cas échéant les frais connexes. La subvention, pouvant faire l'objet d'acompte, s'effectuera sur présentation d'un état justificatif des dépenses réalisées et portera sur un montant maximal de 370 000 € net de TVA, soit un montant total de travaux portés par le SMO de 440 000 €TTC.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser la signature d'un avenant à la convention du 21 Janvier 2013, précisant les travaux de dépollutions résiduels qui seront réalisés par le SMO Niort terminal,
- Approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 370 000 € net de TVA au bénéfice du SMO Niort terminal pour l'exécution de travaux d'évacuation de déchets pollués sur le site Niort terminal de Saint Florent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué